LJA

La Lettre des juristes d'affaires

25 février 2013 - N°1103 - Chaque lundi depuis 1990 - ISSN 1143-2594

« L'ignorance coûte plus cher que l'information »
John F. Kennedy

Point de vue

L'accord entre Google et la presse française ou le succès de la médiation dans le règlement des litiges commerciaux internationaux

Par **Raphaël Kaminsky, Associé, Lazareff Le Bars**

Promue par la directive du 21 mai 2008 transposée en droit interne par l'ordonnance du 16 novembre 2011 et le décret du 20 janvier 2012, la médiation bénéficie d'une exposition inédite dans l'affaire opposant Google aux éditeurs de presse français.

Alors que l'association de la presse d'information politique et générale élaborait, avec le soutien du gouvernement, une proposition de loi tendant à créer un droit voisin du droit d'auteur rémunérant les éditeurs de presse pour le référencement et l'utilisation de leurs articles sur les moteurs de recherche, Google menaçait de ne plus référencer la presse française en cas d'adoption.

Dans ce contexte de crise ouverte, le président de la République a proposé une médiation et a désigné Marc Schwartz – ancien directeur général adjoint de France Télévision, aujourd'hui associé d'un cabinet de conseil – en qualité de médiateur.

Après trois mois d'âpres discussions, cette médiation a abouti à la signature d'un protocole d'accord qualifié d'événement « *mondial* » par François Hollande, et d'« *historique* » par Eric Schmidt, président exécutif de Google. Bien que cet accord ait vocation à demeurer confidentiel – l'une des caractéristiques essentielles de la médiation –, les parties en ont néanmoins révélé les deux principaux volets : (i) la création par Google d'un fonds doté de 60 millions d'euros destiné à « *faciliter la transition de la presse vers le monde numérique* » qui financera, sur une période de trois ans, des projets innovants de représentants de la presse politique et générale, et (ii) la mise en place d'un partenariat commercial renforcé sur une durée de cinq ans dont l'objectif est d'optimiser les recettes publicitaires numériques de la presse grâce aux outils de promotion proposés par Google.

Bien qu'il ne fasse pas l'unanimité parmi les acteurs du monde de la presse, cet accord a permis aux parties en litige d'élaborer une solution qu'elles estiment satisfaisante pour leurs intérêts respectifs et illustre ainsi parfaitement les nombreux attraits de la médiation, particulièrement dans le cadre d'un différend transnational entre partenaires commerciaux dont la relation s'inscrit dans la durée. La médiation offre en effet la possibilité de trouver en toute confidentialité et dans des délais extrêmement courts, une solution durable, mutuellement satisfaisante et répondant aux attentes réelles des parties.

> *« Cet accord illustre parfaitement les nombreux attraits de la médiation, particulièrement dans le cadre d'un différend transnational »*

Si elle a permis de désamorcer une situation de blocage aux enjeux considérables en quelques mois à peine – alors que ce même conflit entre Google et les éditeurs de presse belge avait donné lieu à un bras de fer judiciaire pendant cinq ans –, la médiation dispose de tous les atouts pour s'imposer comme un mode incontournable de règlement alternatif des conflits.

Cette semaine

- **Dominique Bompoint** crée son cabinet (p2)
- **Bredin Prat** sur le projet de simplification de la structure de BPCE (p3)
- **Plusieurs conseils** sur la finalisation de la restructuration de CMA CGM (p4)
- **Lexavoué :** « Nous avons gagné notre pari » (p5)
- **Paris Very Young Arbitration Practitioners**, un succès grandissant (p6)

29

C'est le nombre de nominations de directeurs juridiques recensées par le cabinet de recrutement Equiteam entre mars et décembre 2012.

Source : Equiteam, « Ils ont évolué », 18 fév. 2013

Dominique Bompoint crée son cabinet

Naissance d'un nouvel acteur en droit des affaires à Paris. Le cabinet Bompoint ouvre ses portes ce lundi 25 février 2013 au 54/56 avenue Hoche (Paris 8e), avec à sa tête Dominique Bompoint, associé, accompagné de trois collaborateurs : ***Charles de Reals***, 27 ans, ancien de Sullivan & Cromwell (S&C), et ***Louis-François Guéret***, 29 ans, passé par Linklaters puis S&C, en corporate, ainsi qu'***Eric Laut***, 33 ans, avocat chez S&C puis Cleary, en contentieux et arbitrage.

Figure du M&A, ***Dominique Bompoint*** a débuté sa carrière en 1990 chez Gide avant de rejoindre Bredin Prat Saint-Esteben en 1991, dont il devient associé en 1996. Il intègre Clifford Chance comme associé en 2001, puis S&C 2004 (LJA 538 et 714).

La création de sa propre structure devrait permettre à Dominique Bompoint de renouer avec l'état d'esprit d'un cabinet de niche haut de gamme, reposant à la fois sur le conseil et le contentieux. « *Je souhaite pouvoir retrouver la variété de dossiers que j'avais au début de ma carrière. La taille du cabinet va nous permettre de suivre la totalité des problématiques corporate de nos clients, sur les sujets les plus complexes, à gros enjeux. Une petite structure est idéale pour travailler avec eux dans une relation personnalisée* ». Un pari pour lequel Olivier de Vilmorin, associé M&A, et William D. Torchiana, managing partner du bureau de Paris de S&C, lui souhaitent « *bonne chance* », promettant, de leur côté, de continuer à développer « *les activités qui font la réputation* » de leur cabinet.

Private equity : Noro-Lanto Ravisy rejoint Simmons & Simmons

Après Emmanuel Porte, Jean-Sébastien Dumont et Matthieu Berguig (LJA 1102), c'est au tour d'une autre associée de Nixon Peabody, dont la fermeture à Paris a été annoncée en fin d'année dernière, de trouver un point de chute. Noro-Lanto Ravisy vient en effet d'être recrutée par Simmons & Simmons en tant qu'associée Corporate en charge du Private Equity. Elle rejoint une équipe d'une quinzaine d'avocats dédiés, autour de Thierry Gontard, Christian Taylor et Sonia de Kondserovsky, permettant ainsi au cabinet de renforcer notamment ses compétences en Asset management.

Avocate depuis 1989, ***Noro-Lanto Ravisy*** a débuté sa carrière chez Archibald Andersen, avant de rejoindre Taylor Wessing en 2004 puis Nixon Peabody en 2008, en tant qu'associée responsable de la pratique Private Equity (LJA 720 et 895). Elle intervient en matière d'opérations de cession/acquisition d'entreprises, principalement dans des secteurs réglementés (banques, assurances et services financiers). Disposant d'une expertise reconnue en private equity, elle assiste de nombreux fonds d'investissement français et internationaux, ainsi que des équipes de management.

Recrutement : Émeric Lepoutre chez Eric Salmon & Partners

Émeric Lepoutre a rejoint Eric Salmon & Partners où il dirigera la Practice Board et la Practice Legal au niveau mondial.

Agé de 46 ans, ***Émeric Lepoutre*** a d'abord exercé en tant qu'avocat chez Gide et chez Clifford, avant de rejoindre et diriger Heidrick & Struggles France. En 2006, il intègre Spencer Stuart dont il est nommé directeur général France puis leader de la Practice Legal Europe à partir de 2011 (LJA 1021).

L'ACTUALITÉ DES COUNSELS

- ***Jennifer Downing*** et ***Nicolas Bouffier*** sont nommés counsels en Contentieux et Droit Social chez Bredin Prat ;
- ***Jean-Jacques Daigre***, diricteur du Département de droit des affaires de l'Ecole de droit de la Sorbonne (Paris I), rejoint Ginestié Magellan Paley-Vincent comme consultant ;
- ***Anne-Catherine Maillols-Perroy***, responsable du Laboratoire de législation, intègre l'équipe Santé et Sciences de la Vie de Simmons & Simmons en tant que of counsel ;
- ***Asdrig Bourmayan***, general counsel chez Natixis Corporate Solutions, rejoint le groupe Marchés et Produits Dérivés du département Banque et Finance d'Ashurst en tant que counsel ;
- ***Anne Vrignaud***, auparavant counsel chez Ashurst, est recrutée au sein du groupe Finance & Marchés de Capitaux de Clifford en qualité de counsel ;
- ***Marc Lempérière***, en provenance d'Eversheds, intègre Bignon Lebray comme of counsel en Propriété intellectuelle & Technologies ;
- ***Marie-Hélène Lapp***, ancienne directrice divisionnaire de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales rejoint le département fiscal de FTPA comme counsel ;
- Hogan Lovells Paris coopte 5 counsels : ***Vincent Fidelle*** en Marchés internationaux de capitaux de la dette, ***Bruno Knadjian*** en Fiscal, ***Perrine Limousin*** en Financement de projets et Infrastructures / PPP, ***Géraldine Marteau*** en Contentieux, et ***Stanislas Roux-Vaillard*** en PI, Médias et Technologies ;
- ***François-Guilhem Vaissier*** est promu counsel en Financement chez White & Case ;
- Reed Smith nomme counsels ***Laura Ferry*** en Contentieux et ***Stéphane Letranchant*** en Fiscalité.

Bredin Prat sur le projet de simplification de la structure de BPCE

Le 17 février dernier, Natixis et sa maison mère, le groupe bancaire BPCE, ont annoncé le projet de rachat, par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne, des Certificats coopératifs d'investissement (CCI) représentant 20 % de leur capital respectif, et détenus actuellement par Natixis. Montant de la transaction : 12,1 milliards d'euros. Le but ? Permettre la simplification significative de la structure de BPCE, qui sera ainsi recentrée sur Coface et ses trois cœurs de métiers, à savoir Banque de grande clientèle, Epargne, et Services financiers spécialisés. Le rachat des CCI, qui pourrait se réaliser au cours du troisième trimestre 2013, s'accompagnerait en outre du dénouement du P3CI mis en place en 2012, ainsi que d'autres mécanismes de financement intra-groupe.

Bredin Prat accompagne Natixis et le groupe BPCE avec ***Patrick Dziewolski*** et ***Barthélémy Courteault***, associés, ***Cécile Airault*** et ***Hubert Yu Zhang*** en corporate, ***Yves Rutschmann***, associé, et ***Magali Buchert*** en fiscal, ***Samuel Pariente***, associé, en financement, et avec ***Pascale Lagesse***, associée, ***Aude Sybillin*** et ***Xavier Guider*** en social. ■

Paul Hastings et Ginestié sur la joint-venture de PSA Peugeot-Citroën et de l'ADEME

Dans le cadre du programme « Véhicules du futur » des Investissements d'avenir, le constructeur automobile français PSA Peugeot-Citroën et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) annoncent la création de leur joint-venture baptisée Technoboost, en vue du développement d'une nouvelle technologie innovante dans le domaine des véhicules hybrides. Le projet à l'origine de cette nouvelle technologie, Hybrid Air, a pour objectif de produire un nouveau type de chaîne de traction « full hybride » alliant essence et air comprimé. Sa commercialisation serait prévue pour 2016.

Paul Hastings représentait PSA Peugeot-Citroën avec ***Pascal de Moidrey*** et ***Edith Boucaya***, associés.

Ginestié Magellan Paley-Vincent conseillait, pour sa part, l'ADEME avec ***Stéphane Bénézant***, associé, et ***Pierre Hesnault***.

Willkie Farr sur l'emprunt groupé de seize établissements publics de santé

Quinze centres hospitaliers universitaires et un centre hospitalier régional viennent de lancer avec succès un emprunt obligataire pour un montant de 228 millions d'euros à 3,65 % sur dix ans. Une opération notée AA par l'agence Fitch Ratings, et qui a suscité l'intérêt de plus d'une vingtaine d'investisseurs.

Willkie Farr & Gallagher conseillait les chefs de file, à savoir Natixis et CACIB, ainsi que les seize établissements émetteurs avec ***Thierry Laloum*** et ***Vincent Brenot***, associés, ***Iris Géniès*** et ***Alexis Grisoni*** en droit public, et avec ***Michaël Armandou*** et ***Lamia Benzine*** en financement.

Jeantet et Clifford sur l'émission de titres supersubordonnés d'Eurofins Scientific

Le laboratoire d'inspection des produits agro-alimentaires et pharmaceutiques, Eurofins Scientific, annonce le succès de son émission d'un nouvel instrument hybride soumis au droit luxembourgeois pour un montant de 150 millions d'euros. Objectif : refinancer ses titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) déjà existants, de 150 millions d'euros en valeur nominale. A noter que le nouvel instrument hybride a été placé auprès d'investisseurs institutionnels européens.

JeantetAssociés assistait Eurofins Scientific avec ***Catherine Cathiard***, of counsel, en corporate, ***Jean-François Adelle***, associé, et ***Emmanuelle Naulais*** pour les aspects financiers et bancaires, et avec ***Jérôme Bach*** pour les aspects luxembourgeois.

De son côté, Clifford Chance représentait les banques chefs de file (HSBC et Bayerische Landesbank) avec ***Cédric Burford***, associé, et ***Aileen O'Riordan***.

JCDecaux s'offre 25 % de Russ Outdoor : Latham et HSF sur l'opération

C'est officiel. Après une vaine tentative il y a quatre ans, le français JCDecaux, numéro un mondial de l'affichage urbain, est enfin parvenu à mettre la main sur 25 % du capital de la société Russ Outdoor, plus importante société de communication extérieure en Russie. Dans le cadre de cette transaction, JCDecaux annonce avoir apporté les actifs russes de sa joint-venture avec l'ukrainien BigBoard à Russ Outdoor.

Latham & Watkins conseillait JCDecaux avec ***Patrick Laporte*** et ***Pierre-Louis Cléro***, associés, ***Paola Nicolaï*** et de ***Cyril Boulignat***.

Herbert Smith Freehills Moscou représentait, pour sa part, Russ Out of Home BV.

BCTG et Hogan Lovells sur la cession des actifs éoliens de Séchilienne Sidec à EDF EN

Le géant de l'énergie EDF EN annonce le rachat du portefeuille éolien français du spécialiste des énergies renouvelables Séchilienne Sidec, pour un montant total de 59 millions d'euros. EDF EN Services, filiale d'EDF EN, reprendra ainsi les six fermes éoliennes de Séchilienne Sidec, d'une puissance cumulée de 56,5 MW. Cinq projets en cours de développement, totalisant 60 MW, font également partie du lot.

BCTG & Associés assistait EDF EN avec ***Diane Mouratoglou***, associée, ***Alain de Rougé*** et ***Dina Rimouche***.

Hogan Lovells accompagnait, pour sa part, Séchilienne Sidec avec ***Xavier Doumen*** et ***Stéphane Huten***, associés, et ***Mathieu Frick*** en corporate, ***Michel Quéré***, associé, en financement, et avec ***Bruno Knadjian***, counsel, en fiscal. ■

Plusieurs conseils sur la finalisation de la restructuration de CMA CGM

C'est fait. Le Fonds stratégique d'investissement (FSI) annonce avoir signé le 6 février dernier les accords initiés en octobre dernier (LJA 1088), portant sur la souscription de 150 millions de dollars US d'obligations remboursables en actions (ORA) à émettre par CMA CGM, et représentant sur une base diluée 6 % du capital de l'armateur marseillais. Une opération qui s'inscrit dans le cadre plus général de la restructuration de la dette du groupe, qui vient d'être finalisée après plusieurs mois de discussions avec ses partenaires. Elle comprend notamment la modification des covenants de CMA CGM, qui prennent désormais en compte la volatilité de l'industrie, ainsi que le refinancement partiel d'une ligne de crédit venant à échéance en 2013 via de nouveaux prêts à plus de trois ans, pour un montant total de 280 millions d'euros.

Willkie Farr & Gallagher conseillait CMA CGM avec ***Daniel Hurstel*** et ***Alexandra Bigot***, associés, ***Brice Pommiès***, special european counsel, ***Igor Kukhta***, ***Paul Guillemin*** et ***Claire de Bonnières*** pour la restructuration de la dette du groupe, ***Grégoire Finance***, associé, et ***Laure Pistre*** pour le renforcement des fonds propres, et, pour rappel, avec ***Annette Péron***, associée, et ***Brice Pommiès*** pour la cession de la participation dans Terminal Link (LJA 1101).

Cleary représentait, pour sa part, le FSI avec ***Fabrice Baumgartner***, associé, ***Flora Faby*** et ***Jacques Graas***, assistés d'***Eric Paroche*** et ***Victor Levy*** en concurrence, d'***Olga Kharitonova*** en finan-cement, et d'***Alexis Mallez*** en fiscal.

De son côté, Allen & Overy assistait le comité de pilotage, comprenant une dizaine de banques françaises et internationales, avec ***Rod Cork***, ***Carine Chassol*** et ***Julien Roux***, associés.

De Pardieu Brocas Maffei conseillait les prêteurs du RCF, ayant Natixis pour agent, avec ***Philippe Dubois***, associé, et ***David Franco***, aujourd'hui associé chez Fairway.

Enfin, au cours de différentes étapes de la restructuration, Norton Rose accompagnait DVB et Bank of America avec, à Paris ***Barthélemy Cousin***, associé, et ***Magali Lucas***, tandis que White & Case agissait aux côtés de Société Générale avec ***Victoria Westcott***, associée, et ***Florent Rigaud***, et Orrick aux côtés de CA CIB avec ***Jean-Marc Zampa***, associé. ■

Quatre cabinets sur l'émission obligataire de Labco

Dans le cadre de son opération de refinancement initiée en janvier 2011, au cours de laquelle il avait déjà émis des Senior secured notes pour un montant de 500 millions d'euros, le spécialiste du diagnostic médical Labco vient de procéder à une augmentation de son emprunt obligataire pour un montant additionnel de 100 millions d'euros.

Labco était conseillé par Landwell & Associés avec ***Catherine Olive*** et ***Nicolas Granier***, associés, ***Laure Maffre***, ***Touma Assaf***, ***Florent Gurlie***, ***Eve Huchon***, ***Alexis de Foucault*** et ***Samuel Boccara***, ainsi que par le cabinet Kirkland & Ellis.

De leur côté, les banques, à savoir Deutsche Bank, Barclays et Natixis, étaient représentées par Bredin Prat avec ***Olivier Saba***, associé, et ***Jean-Damien Boulanger*** en corporate, et avec ***Julien Gayral***, associé, et ***Inès Tran Dinh*** en fiscal, ainsi que par Cravath, Swaine & Moore.

Mayer, Cleary et SJ Berwin sur la cession du Sofitel Paris Le Faubourg

Le groupe hôtelier français Accor annonce la cession au fonds d'investissement américain Mount Kellett Capital Management de son hôtel de luxe parisien, Sofitel Paris Le Faubourg, situé à proximité de la place de la Concorde. Montant de la transaction : 113 millions d'euros. L'opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'asset light d'Accor, consistant à céder les murs de ses hôtels pour se concentrer sur leur gestion.

Mount Kellett Capital Management était conseillé par Mayer Brown avec ***Andrew Armfelt***, associé, et ***Alexandra Plain*** en immobilier, ***Privat Vigand***, associé, en financement, et avec ***Olivier Parawan***, associé, et ***Florian Burnat*** en fiscal, ainsi que par Cleary Gottlieb avec, à Paris, ***Jean-Marie Ambrosi***, associé, et ***Julien Godlewski***.

SJ Berwin assistait, pour sa part, Accor avec ***Vincent Lassalle***, associé, ***William Robert*** et ***Bérengère Chavent*** pour les aspects corporate, hôteliers et immobiliers, et avec ***Raphaël Béra***, associé, et ***Gwenaël Kropfinger*** en fiscal.

SJ Berwin et Skadden sur la reprise de The Warnaco Group par PVH

La Commission européenne, la Federal Trade Commission américaine et les autorités de concurrence canadiennes, turques et mexicaines ont donné leur feu vert au rachat par l'américain PVH, groupe mondial de vêtements de marques « lifestyle » renommées (Calvin Klein, Tommy Hilfiger,..), de son concurrent direct, The Warnaco Group. Montant de la transaction : environ 3 milliards de dollars.

En France, SJ Berwin conseillait PVH avec, à Paris, ***Natasha Tardif*** et ***Agathe Mailfait***.

De son côté, Skadden accompagnait The Warnaco Group.

Rectificatif

Contrairement à ce qui a été indiqué dans le titre, c'est bien Cobepa qui a procédé à la reprise du groupe Socotec, et non le contraire (LJA 1102). Par ailleurs, Juliette Goyer, counsel chez White & Case, est également intervenue en concurrence pour le compte de Cobepa, et August & Debouzy représentait Qualium Investissement ainsi que Socotec avec Emmanuelle Barbara, associée, et Marie-Maud Vinot, counsel, pour les aspects d'actionnariat salarié. ■

Propos recueillis par LAURENCE GARNERIE

« Nous avons gagné notre pari »

Créé fin 2011 avec l'ambition de devenir le spécialiste du contentieux civil et commercial (LJA 1043), Lexavoué poursuit sa route et son expansion, signant une belle intégration des anciens avoués au sein de la profession d'avocat. Plus de détails avec Matthieu Boccon-Gibod, directeur général de la structure.

Un an après la suppression des avoués, où en est Lexavoué ?

Matthieu Boccon-Gibod : Aujourd'hui, nous disposons de 20 bureaux en France. Le dernier vient d'être créé à Toulouse par Pierre Marbot, ancien président de la Chambre nationale des avoués, qui exerce également à Pau.

Allez-vous poursuivre votre expansion ?

M. B.-G. : Oui, nous allons consolider notre maillage. Il nous manque encore plusieurs implantations. Cependant, nous ne souhaitons pas nous précipiter. Les gens qui nous rejoignent doivent avoir le même esprit et les mêmes valeurs que nous. Nous accentuons nos efforts vers les cours importantes, comme Douai, où nous avons déjà noué des partenariats professionnels.

Comment maintenez-vous le lien entre tous les bureaux ?

M. B.-G. : Nous avons notamment créé une lettre interne. Nous nous sommes créés dans l'adversité et nous nous sommes beaucoup vus à une époque. Maintenant, il faut créer ce lien avec les avocats qui nous rejoignent.

Comment s'est passée la première année de Lexavoué ?

M. B.-G. : Nous avons reçu environ 12 000 dossiers en 2012. Cela prouve que la fonction est restée. Nous avons donc gagné notre pari.

Qui sont les prescripteurs de ces dossiers ?

M. B.-G. : Pour une importante majorité, ce sont nos confrères avocats qui continuent à nous adresser des dossiers. Nos clients institutionnels nous sont également restés fidèles. À cela s'ajoutent quelques particuliers qui ont fait appel à nous en tant qu'avocats spécialistes de la procédure d'appel.

Quelles évolutions avez-vous constaté dans votre travail ?

M. B.-G. : Aujourd'hui, les avocats nous

demandent de conclure mais aussi de plaider. Nous passons donc beaucoup de temps aux audiences de plaidoirie. Nous étions les hommes de l'écrit mais nous avons forcé notre nature. De toute façon, quand on a passé des années à assister à des audiences de mises en état, on peut plaider ! Nous connaissons très bien le contentieux en appel. La procédure Magendie est un champ de mines que nous maîtrisons.

Cette nouvelle procédure, réputée complexe, donne-t-elle lieu à des actions en responsabilité contre les avocats qui ne sauraient pas la maîtriser ?

M. B.-G. : Nous voyons en effet passer beaucoup d'avis de caducité ce qui sous-entend qu'il y a des sinistres derrière. C'est une procédure compliquée qui est encore en phase de rodage. Le 21 janvier dernier, la Cour de cassation a rendu trois avis qui sont venus préciser certains points mais nous attendons encore des arrêts. Pour le moment, les textes sont compliqués et la jurisprudence disparate. Compte tenu de l'importance des dossiers qui nous sont désormais confiés (les petits dossiers ayant disparu avec la suppression des avoués), nous avons décidé par sécurité de prendre une assurance nous couvrant à hauteur de 14 millions d'euros, ce qui est beaucoup plus que l'assurance classique du barreau que nous avons jugé insuffisante.

Au sein de Lexavoué, vous cantonnez-vous à la procédure d'appel ?

M. B.-G. : C'est notre compétence principale mais nous élargissons notre activité. Par exemple, nous commençons à avoir des dossiers de première instance car nous sommes les spécialistes de la postulation. Nous recevons également des dossiers de fond, mais essentiellement en contentieux. Pour poursuivre ce mouvement, nous recrutons des gens intéressés par le contentieux civil et commercial, que nous formons.

En outre, nous souhaitons nous positionner sur la médiation. Nous voulons être prêts si la Chancellerie décide de mener à son terme son projet visant à rendre obligatoire la médiation entre les parties avant tout contentieux. A cette fin, nous allons suivre une formation sur les modes alternatifs de règlement des litiges organisée par notre consœur Sophie Crépin, associée à Pau, qui est déjà médiateur.

Vous avez noué un partenariat avec l'étude d'huissiers Molho-Massart-Misrahi-Brun-Veque à Lyon. En quoi consiste-t-il ?

M. B.-G. : Cette étude gère pour nous les actes d'huissiers dans la France entière. Ce partenariat nous permet de nous assurer des normes de qualité des huissiers avec lesquels nous travaillons. En outre, nous travaillons avec eux de façon dématérialisée, avec le même degré de sécurité, ce qui nous permet d'être très fluides.

Vous êtes-vous bien adaptés à la communication dématérialisée des avocats ?

M. B.-G. : Sans problème. Cela a été notre premier chantier. En tant qu'avoués, nous avions notre propre système de communication avec les cours d'appel. Nous avons adapté notre système à la procédure Magendie et nous nous sommes mis au RPVA dès 2011. Aujourd'hui, au sein de Lexavoué, nous avons un module développé par Secib, que nous faisons évoluer afin de travailler ensemble de façon optimum. ■

Par MORGANE PRZYBYCINSKI

Paris Very Young Arbitration Practitioners, un succès grandissant

La communauté des *Paris Very Young Arbitration Practitioners* est la première communauté de très jeunes praticiens de l'arbitrage international. Ayant vu le jour il y a un an grâce au réseau social LinkedIn, ce groupe est réservé aux praticiens ayant moins de cinq ans de pratique, et a pour ambition de partager l'information et l'expérience entre les plus jeunes.

Ils sont quatre jeunes juristes passionnés par leurs métiers et par l'arbitrage. Il n'en fallait pas plus pour que Flore Poloni (August & Debouzy), Céline Lachman (Clifford Chance), Sebastián Partida (Total) et Benoît Grangé (Hascoët & Associés) deviennent l'équipe fondatrice des *Paris Very Young Arbitration Practitioners*. « *Paris a toujours été, pour des raisons historiques, une place très importante de l'arbitrage. Il y a une vraie communauté qui a beaucoup apporté au niveau du droit de l'arbitrage, tant sur le plan français que sur le plan international. Et il est vrai que c'est la norme de se retrouver entre arbitres mais nous avons remarqué un vide pour les praticiens de notre âge* », explique Sebastián Partida. Céline Lachman poursuit : « *nous étions tous désireux de nous insérer dans cette communauté et de participer aux événements qui sont proposés par les différentes associations d'arbitrage existantes. Mais l'offre de projets et de conférences était davantage axée sur les intérêts des praticiens qui avaient déjà une expérience assez significative. Les très jeunes, ceux qui commençaient, qui essayaient de s'insérer dans le monde de l'arbitrage, n'avaient pas forcément de facilité pour rencontrer leurs pairs et pour discuter de sujets qui les intéressaient plus particulièrement* ».

Le challenge des « *very young* »

Apportant de nouveaux outils qui n'étaient pas pratiqués par les plus expérimentés, les *Paris Very Young Arbitration Practitioners* ont su attirer leurs semblables. « *Notre communauté est une communauté professionnelle, c'est avant tout un groupe LinkedIn fermé permettant des discussions qui à ce titre sont confidentielles, qui ne lient que ses membres, et qui sont relativement sérieuses. Parfois elles sont un peu provocatrices, car on se permet d'avoir le ton de notre âge* », explique Flore Poloni. Veilles juridiques, commentaires, informations importantes sur le marché, communications sur les événements, conseils en management ou en marketing, conseils aux jeunes avocats pour développer leur carrière, les suggestions ne manquent pas pour répondre aux interrogations et problématiques des jeunes membres. « *Les dossiers d'arbitrage sont plus volumineux et les enjeux sont importants, donc forcément, on a plus de mal à faire confiance aux juniors. Mais le jour arrive où l'on vous jette à l'eau et vous devez prendre vos responsabilités en plaidant ces impressionnants dossiers sans avoir eu forcément toutes les étapes intermédiaires que les dossiers de contentieux permettent. En arbitrage, c'est un peu le grand bond. Il y a les juniors que l'on devine, qui sont les petites mains, qui font le travail mais qui peuvent parfois paraître invisibles* », analyse Flore Poloni.

Flore Poloni, avocate chez August & Debouzy

Arbitrators studio and co.

Afin de répondre concrètement aux problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes avocats qui débutent dans la pratique de l'arbitrage, *Paris Very Young Arbitration Practitioners* organise des événements qui se veulent pratiques. Est ainsi née l'idée des *Arbitrators studio*. Le concept ? Mettre un grand nom de l'arbitrage face à de jeunes praticiens, afin d'échanger librement. « *C'est toute l'information que nous ne pouvons pas obtenir autrement. Une très grande amplitude de sujets peut alors être abordée, comme des anecdotes ou des questions pratiques* », détaille Céline Lachman. Grâce au succès de la première édition avec le professeur Pierre Mayer, l'équipe de Paris Very Young Arbitration Practitioners a pu convaincre des professionnels de grande qualité de participer aux prochains *Arbitrators studio*. Ils recevront ainsi le 4 mars 2013 Toby Landau, un jeune arbitre basé à Londres et le 25 avril 2013 Gabrielle Kaufmann-Kohler, une pointure de l'arbitrage international.

Un award dans la poche

Mais côtoyer des pairs expérimentés n'était pas la seule ambition du groupe. « *Dès l'origine, on s'était dit qu'il faudrait un concept qui permette aux très jeunes de rentrer en contact avec les clients pour obtenir un ressenti direct. Rencontrer des directeurs juridiques de grands groupes et avoir l'opportunité de s'adresser à eux directement dans un cadre informel, ça n'arrive pas tous les jours à des débutants* ». Contrat rempli avec l'événement *Meet the clients*, sponsorisé par la CCI, Clifford Chance et August & Debouzy, et organisé le 23 janvier dernier.

Autre motif de satisfaction : *Paris Very Young Arbitration Practitioners* a obtenu, le 31 janvier 2013, la reconnaissance de ses pairs en remportant le prix de *Rising Stars Award* décerné par l'association OGEMID, une communauté regroupant plus d'un millier de praticiens du contentieux international à travers le monde. ■

Lamy Axe Droit

Des ouvrages au positionnement original, autour des **nouveaux enjeux juridiques !**

A_LAD_LJA_OCT11_175x115_Q

Lamy
une marque Wolters Kluwer

Pour en savoir plus et bénéficier d'offres privilégiées ▶ **www.lamyaxedroit.fr**

L'ANNUAIRE DES JURISTES D'AFFAIRES

Pourquoi pas vous ?

Pour plus d'information :
01 76 73 37 27
01 76 73 37 98

Valorisez votre cabinet et votre expertise !

Donnez-vous une plus grande visibilité auprès des professionnels du droit grâce à l'Annuaire des Juristes d'Affaires

Être présent dans L'Annuaire des Juristes d'Affaires (AJA), c'est :

- **une version papier** qui comprend la présentation de votre cabinet et de vos équipes **diffusée à plus de 5 200 exemplaires**
- **une version sur internet** www.annuairedesjuristesdaffaires.com avec près de **50 000 visiteurs** chaque année

WK-Création A_AJA_Q_175x115 [SL]

Lamy
une marque Wolters Kluwer

LJA La Lettre des Juristes d'Affaires

CETTE SEMAINE ...

Événements

Matinées-débats de la LJA

CARRIERE ET DISCRIMINATIONS EN ENTREPRISE

Quels risques pour l'employeur ?
Comment s'en prémunir ?

Avec les interventions de :
François CLERC, Chargé des questions de discriminations à la CGT ;
Hervé GOSSELIN, Conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation ;
Pierre SAFAR, Avocat associé, Dupuy & Associés.

Date : Jeudi 14 mars 2013
Lieu : Hôtel de Crillon, 10 place de la Concorde, Paris 8e
Tarif : Abonnés à la LJA ou Lamy Social : 500€ HT ; Non abonnés : 570€ HT
Dossier de documentation : 320€ HT

Contact : 0825 08 08 00
matineesdebats@lamy.fr

Initiatives

Intelligence économique

AFJE

L'Association française des juristes d'entreprise (AFJE) vient de signer un partenariat avec les pouvoirs publics sur l'Intelligence économique.

Objectif : systématiser les relations de travail entre l'AFJE et le service de Bercy dédié à la coordination à l'Intelligence économique. Et ce, afin de faire connaître aux pouvoirs publics les problématiques juridiques attachées aux actions liées à ce sujet au sein de l'entreprise (droit de la concurrence, protection du patrimoine immatériel et informationnel de l'entreprise, application des lois anti-corruption, etc.), et les inciter à élaborer des solutions en coordination avec les juristes.

Agriculture

JeantetAssociés

JeantetAssociés est présent au 50e Salon international de l'agriculture à la Porte de Versailles. Avec 60 avocats mobilisés, le cabinet présentera durant 9 jours, notamment au travers de rendez-vous thématiques, son expérience technique au service du monde agricole et plus largement du secteur de l'agroalimentaire.

À lire

LJA Outils
Manager & Communiquer

Réseaux sociaux : scinder les aspects professionnels et privés pour mieux gérer son e-réputation

Une fiche proposée par Sabrina Tantin pour Juricommunication

A lire sur : **http://actualitesdudroit.lamy.fr**

Billet

Reality show

Par Laurence Garnerie, Rédactrice en chef

Il n'y aura pas, en France, de muraille de Chine entre les activités spéculatives des établissements financiers et les banques de détail. Tout au plus, les premières seront-elles cantonnées dans des filiales séparées, financées de façon autonome. Ainsi en ont décidé les députés en adoptant, le 19 février dernier, le projet de loi de réforme bancaire. Une solution beaucoup plus mesurée que celle proposée par le candidat Hollande l'an dernier, qui s'était autoproclamé « *adversaire de la finance* » dans son discours du Bourget et avait promis, à ce titre, de « *séparer* » tout net crédits et spéculations. Entre-temps, le gouvernement semble s'être laissé convaincre par les arguments du monde de la finance mettant en avant, d'un côté, le « *modèle français de banque universelle* » qui aurait « *plutôt bien résisté à la crise* », et, de l'autre, les risques de compétitivité que pourrait leur faire courir une exception française trop rigide. Le pragmatisme l'a donc emporté sur le dogmatisme. Au Sénat désormais de transformer l'essai.

UN DOIGT D'ÉLÉGANCE

Une américaine âgée de 18 ans, arrêtée pour possession de drogue, a écopé de trente jours de prison en plus de son amende initiale… pour avoir fait un doigt d'honneur au juge. N'ayant pas apprécié que la jeune délinquante lui réponde avec suffisance, celui-ci avait en effet décidé de doubler la somme de son amende, d'un montant de 5 000 dollars. Une sentence qui a provoqué la colère de Pénélope Soto, et donc entrainé son dérapage. Majeure ou pas, le résultat est le même : son geste déplacé est mis à l'index.

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES • Service client : 0 825 08 08 00 • Publiée par Wolters Kluwer France SAS au capital de 300 000 000 euros • Siège social : 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison cedex • RCS Nanterre : 480 081 306 • Associé unique : Holding Wolters Kluwer France • Directeur de la publication, Président directeur général de Wolters Kluwer France : Hubert Chemla • Directrice des Éditions : Bernadette Neyrolles • Rédactrice en chef : Laurence Garnerie (lgarnerie@wolters-kluwer.fr ; 01 76 73 31 82) • Journaliste : Chloé Enkaoua et Morgane Przybycinski • Responsable graphique : Raphaël Perrot • Maquette : Carole Rebillat • Directeur de clientèle : Jean-Pierre Lemaire (01 76 73 37 98) • Chef de publicité : Alexandra Dessailly (01 76 73 37 27)• Commission paritaire : 0915I87011 • Dépôt légal : à parution • Imprimé par BRI - 61/79 rue Saint-André - ZI des Vignes - 93000 Bobigny • Toute reproduction, même partielle, est interdite. • Ce numéro est accompagné d'un encart publicitaire.•

Abonnement annuel : 1685,00 € HT (TVA 2,1 %)